

## **Pendant les grèves, la lutte contre la précarité continue au CMN !**

Suite à la lutte des vacataires des monuments parisiens à l'automne 2009, le Ministère de la Culture et le CMN se sont engagés à mettre en place un plan de résorption de la précarité sur trois ans. Les très fortes mobilisations du mois de décembre dans le cadre d'un préavis de grève reconductible, avaient ensuite permis d'obtenir l'extension de ce plan à l'ensemble des monuments du territoire et à tous les personnels précaires recruté sur des missions autres que celles de la filière accueil/surveillance. Ce plan, prévoyait l'ouverture d'un recrutement sans concours ainsi que la CDIisation à temps complet de 46 vacataires, dans l'attente de leur titularisation. Hélas, comme l'on pouvait s'y attendre, les beaux discours n'auront, comme de nature, pas fait long feu.

### **Recrutement sans concours, objectif manqué !**

Le recrutement sans concours, portant sur 10 postes, organisé en juin, visait « à offrir aux vacataires du CMN les meilleures chances de titularisation au sein de l'établissement ».

Le résultat de cette opération montre qu'un reçu sur deux est extérieur au CMN. Pour la résorption de la précarité dans l'établissement, étant donné le nombre d'agents concernés par ces conditions instables, ce résultat est bien décevant !

Corollaire d'une administration en mal de personnel pour la faire fonctionner à cause des effets de la RGPP, ce plan a eu de fâcheuses conséquences pour d'autres précaires du Louvre, en attente d'un poste et qui ont vu leur espoir s'évanouir par la suppression, réglementaire, de la liste complémentaire formée par un plan précédent. Autre temps, autre lieu, la mémoire de l'Administration n'est plus très efficace ! On peut déjà se poser la question de l'avenir de la liste complémentaire mise en place lors de ce premier recrutement. Par qui ou par quoi sera t-elle balayée cette fois ?

### **Régression générale.**

Depuis début 2010, le CMN n'organise même plus les réunions d'observatoires de la précarité sous prétexte de n'avoir aucuns moyens pour améliorer la situation des précaires. La direction de l'établissement s'était pourtant engagée à examiner la situation de tous les vacataires dans le cadre de ces observatoires.

Enfin, alors que le Ministère décidait du transfert de 37 emplois supplémentaires en faveur du CMN pour l'année 2010, dont 20 au titre du plan de résorption de la précarité, le PLF 2011 consacre la diminution de 37 postes de fonctionnaires !!! Ce tour de passe-passe, application aveugle des principes gouvernementaux de régression générale, n'est pas de nature améliorer la situation des agents confrontés au sous-effectif chronique des services.

Ce constat, ces questions, nous autorisent à nous interroger sur l'efficacité réelle de ce plan et nous conduise à exiger du Ministère d'autres solutions pour l'intégration des précaires employés sur des besoins permanents dans tout l'établissement.

**A l'appel de l'intersyndicale du Ministère de la Culture,  
une journée d'actions est organisée le 4 novembre.**

**Tous ensembles, précaires, contractuels et fonctionnaires, portons  
un message fort au Ministère :  
De vrais emplois pour la Culture !**